

**DANS L'HÉRAULT,
LA FILIÈRE BOIS
AVANCE**

PAGE 3

**2014 : TOUT DOUX,
TOUT DOUX**

PAGE 4

**LE CARBONE, UN
ENJEU POUR LES
FORÊTS DE DEMAIN**

PAGE 7

**L'HÉRAULT DANS
LA BOURSE FONCIÈRE
FORESTIÈRE**

PAGE 10

ÉDITORIAL

PAGE 2

FILIÈRE BOIS

PAGE 3

SANTÉ DES FORÊTS

PAGE 4

CARBONE

PAGE 7

INTERVIEW

PAGE 8

FORMATION

PAGE 9

FONCIER

PAGE 10

Les Nouvelles Feuilles Forestières

CRPF - 378 rue de la Galéra - Parc Euromédecine 1
34097 Montpellier cedex 5

Tél. : 04 67 41 68 10 - Fax : 04 67 41 68 11

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jeannine Bourrely

RÉDACTION : Benoît Lecomte

COMPOSITION : Rythmie Page

IMPRESSION : Imp'Act
10 ZAC des Vautes - 34980 St-Gély-du-Fesc
Tél. : 04 67 02 99 89

ISSN : 1150 - 8868

DÉPÔT LÉGAL : date de parution

ABONNEMENT : gratuit sur demande

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :
Jean-Marc Auban, Alain Baret, Laurent Cazal,
Sylvie Coisne, Michèle Lagacherie, Loïc Molines

PHOTO DE COUVERTURE :
Jean-Yves Magaud

Ce numéro a été réalisé avec le concours financier



de la Région Languedoc-Roussillon



et du ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Un contrat stratégique de filière pour faire de notre forêt et de la filière bois un facteur de croissance durable en France

Dans le prolongement de l'identification de la filière forêt-bois comme une des trente quatre filières prioritaires pour le redressement industriel du pays, de l'adoption du plan industriel bois et de la création du fonds stratégique de la forêt et du bois défini dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de fin 2014, le 16 décembre dernier, au Ministère chargé des forêts, était signé le



contrat de filière du Comité Stratégique de la Filière Bois (CSF Bois), en présence de quatre ministres (Ségolène Royal, Stéphane Le Foll, Emmanuel Macron et Sylvia Pinel), d'Alain Rousset, Président de l'Association des Régions de France,

de Luc Charmasson, Président de France Bois Industries Entreprises et vice-président du CSF, et de l'ensemble des acteurs professionnels.

Au titre du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), le Président Antoine d'Amécourt était bien entendu présent et signataire de ce contrat structuré autour de neuf objectifs prioritaires :

- mettre en place des outils de pilotage et élaborer une stratégie de la filière ;
- structurer le segment industriel et le tissu entrepreneurial ;
- promouvoir et développer les emplois de la filière ;
- mettre les entreprises du bois sur la voie de la différenciation et de la compétitivité par l'innovation ;
- renforcer l'innovation, le marketing et le design pour mieux vendre les produits français, en France et à l'export ;
- adapter l'offre de la première transformation aux besoins des marchés de la deuxième transformation ;
- sécuriser les approvisionnements de la première transformation ;
- actionner les leviers de la filière indispensables pour permettre l'approvisionnement des différentes filières utilisatrices de bois ;
- asseoir la reconnaissance des qualités intrinsèques du matériau bois afin d'en augmenter l'utilisation.

Si des inquiétudes demeurent, en termes d'adéquation aux besoins, des moyens financiers contribuant au fonds stratégique de la forêt et du bois, l'élargissement du périmètre du fonds chaleur géré par l'ADEME à des actions en faveur de la mobilisation du bois constitue une très bonne nouvelle.

Dans notre région, en cohérence avec ce volontarisme national, les réunions pour définir des projets innovants en faveur de la performance de la filière reprennent bon train notamment pour l'élaboration d'un deuxième contrat de filière AGIR prévu pour être adopté dès 2015 adossé à des financements européens pour une efficacité encore meilleure, ainsi que pour la définition de projets à présenter dans le cadre de l'Appel imminent à Manifestation d'Intérêts (AMI) du fonds chaleur. Et si 2015, était une année de reprise pour la filière forêt bois ? Dans tous les cas la volonté politique et la mobilisation des acteurs sont au rendez-vous.

Jean-Marc AUBAN
Directeur du CRPF du Languedoc-Roussillon

Dans l'Hérault, la filière bois avance

La création de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière et Pastorale (ASLGFP) du Haut-Languedoc doit bien sûr permettre aux propriétaires de mieux gérer leurs forêts en réalisant des projets. Elle doit aussi être le fer de lance de la forêt privée du département et dynamiser la filière bois.

L'ASLGFP du Haut-Languedoc a été créée en décembre 2013 sur le territoire de 65 communes du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Elle a conduit un premier projet en 2014 pour une enveloppe de 55 000 euros : ouverture de piste sur 600 mètres, amélioration avec mise au gabarit sur 900 mètres, création de piste de débardage sur 1180 mètres, réalisation d'un radier et de plusieurs passages bétonnés. Cette opération regroupée a permis à trois propriétaires de bénéficier d'un taux de subvention de 80% sur le coût hors taxe des travaux.

Sur ce chantier, les propriétaires ont abattu eux-mêmes les arbres de la coupe d'emprise et débardé le bois afin que l'entreprise Le Marcory puisse effectuer les travaux d'ouverture et de calibrage de piste. Le radier sur le ruisseau de Cavenac a été réalisé par l'entreprise locale Francis Cauquil.

De nouveaux projets vont être programmés au cours du premier trimestre 2015 : plantations, ouvertures de pistes, etc. L'ASLGFP est en attente de différentes enveloppes pour déposer les dossiers de demandes de subventions.



Visite des travaux de desserte réalisés et notamment du radier

LE RENOUVEAU FORESTIER

Dans la partie héraultaise du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, des milliers d'hectares boisés dépérissent, notamment le châtaignier qui n'est plus exploité depuis des dizaines d'années. Les fortes pentes, l'exode rural, le peu de rentabilité des ventes de bois ont provoqué l'abandon progressif de la forêt. Le Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault, cheville ouvrière et fer de lance du renouveau forestier dans notre région, contribue à la mise en place d'une usine de granulés bois à Frontignan. Il travaille aussi avec la Région Languedoc-Roussillon à un projet d'usine de bio-éthanol de deuxième génération dont l'implantation est prévue dans le Grand Béziers. Cette filière pourra dynamiser la gestion des forêts privées du Haut-Languedoc et notamment des Avant-Monts.

Le but principal de ces actions est, à terme, de mettre en place une filière bois d'œuvre pour le châtaignier et d'alimenter la région en granulés. L'expert forestier de l'ASLGFP, Jérôme Louvet, nous a assurés de son soutien dans ce programme ambitieux.

Afin de permettre l'accessibilité des parcelles exploitables, le Conseil Général de l'Hérault, gestionnaire des routes, devra faire procéder au renforcement de certains ponts ainsi qu'à l'élargissement de certaines voies. La création de plusieurs dizaines d'emplois est au bout de ces efforts.

Dans le département de l'Hérault, la forêt privée prend un nouveau tournant. Elle n'est plus « un boulet » mais représente le futur et deviendra le fer de lance de l'économie locale dans l'intérêt de tous.

Alain Baret

Président du Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault

A LIRE : Réussir la plantation

Les deux premières éditions en 1986 et 1990 avaient été un succès. Mais beaucoup de choses ont changé depuis ces années bénies pour les investissements en forêt : le Fonds Forestier National (FFN) a été supprimé, erreur historique, provoquant une refonte des aides publiques de plus en plus rares ; la réglementation sur les matériels forestiers de reproduction a été totalement révisée pour cause de conformité européenne... Ces différentes causes, se cumulant, ont produit un effet unique : la chute des surfaces boisées ou reboisées. Au point que l'on se demande ce que sera la forêt française dans 30 ans quand les derniers peuplements issus

des dernières plantations ayant bénéficié des aides du FFN seront exploités.

Vingt-quatre ans après, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt publie une troisième édition de ce guide « Réussir la plantation forestière. Contrôle et réception des travaux de reboisement ». Il passe en revue tous les travaux de régénération artificielle depuis la prise de décision de reboiser jusqu'aux tailles de formation et élagages. Il ne donne pas de recettes techniques, là n'est pas son but, mais il liste les questions à se poser. C'est ce qui fait sa qualité ; c'est en cela qu'il est indispensable. Il détaille la réception des

plants et des travaux avec force photos, schémas et dessins.

Cette troisième édition est une réussite au même titre que les deux premières.

RÉUSSIR LA PLANTATION FORESTIÈRE ; Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ; décembre 2014 ; 80 pages couleurs.

A TÉLÉCHARGER sur le site du Ministère : agriculture.gouv.fr/graines-plants-forestiers



2014 : tout doux, tout doux

L'année 2014 aura été marquée par beaucoup de douceur et, presque partout, une répartition atypique de la pluviométrie entre un printemps sec et un été pluvieux. Ces conditions auront été favorables à la végétation : peu ou pas de problèmes sanitaires et même une amélioration de la situation pour de nombreuses essences forestières.

L'hiver est doux partout et bien arrosé dans l'Aude, dans le Gard et en Lozère. Dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales, la saison reste sèche sauf en altitude car la neige est présente sur tous les massifs de la région. L'Aigoual est soumis à de fortes rafales de vent en mars.

RECORDS DE DOUCEUR

La douceur continue à régner au printemps sauf dans le Gard et en Lozère où, à partir de la deuxième quinzaine de mars, les températures deviennent fraîches voire froides. Cette saison est sèche sauf dans l'Aude, malgré quelques passages pluvieux dans le Gard et dans les Pyrénées-Orientales.

Dans ces deux départements, juin est plutôt chaud. Puis, comme dans l'ensemble de la région, les températures baissent et l'été sera plutôt frais et pluvieux. Des orages sont fréquents sur les massifs montagneux notamment dans l'Aigoual. Des vents violents les accompagnent.

La fin d'année est douce. D'importants épisodes pluvieux touchent l'Hérault, le Gard, la Lozère de septembre à novembre, et les Pyrénées-Orientales (notamment les Albères,

la Plaine du Roussillon et les Fenouillèdes) en novembre, provoquant de graves inondations, des pertes matérielles et humaines. Malgré ces pluies, l'automne restera sec et chaud dans les Pyrénées-Orientales.

La douceur qui caractérise 2014 entraîne une année de végétation anormalement longue : le débourrement des arbres sera précoce en général et l'apparition des couleurs automnales très tardive. Des chablis, des bris de branches, de cimes ou de troncs sont à déplorer dans de nombreux secteurs soit à cause de chutes de neige lourde (Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales) ou de coups de vent, surtout s'ils interviennent après des pluies importantes qui ont détrempe les sols (Costières, Vallée du Rhône). Enfin, dans le Gard, les arbres foudroyés et cassés lors des orages d'été ne sont pas rares.

Les populations de chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) sont à un niveau relativement faible même si l'on observe une augmentation du nombre de nids dans l'Aude, en Lozère et dans le Gard. Dans ce dernier département, elle est particulièrement sensible dans les Hautes-Cévennes et sur les Causses Méridionaux. La forêt de Blandas a d'ailleurs été fermée au public à la suite de sévères attaques.

Les pins sont surtout victimes de *Sphaeropsis sapinea*, champignon qui s'installe sur les jeunes pousses cassées. C'est pourquoi les infections à la suite d'orages de grêle sont fréquentes. Les plus touchés sont les pins noirs (Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales) mais *Sphaeropsis* a été observé également sur des pins d'Alep en Minervois.

D'autres pathogènes touchent aussi les pins. Ainsi, dans l'Espinouse (Hérault), la maladie des bandes rouges provoquée par *Dothistroma septospora* a été détectée sur des pins laricio. Cette maladie est également signalée en Lozère et semble progresser au début de l'année 2015, notamment dans certains fonds de vallon ou en stations confinées dans les Cévennes : on peut ainsi observer un brunissement parfois total des houppiers de pin laricio. Dans la Clape (Aude), des pins d'Alep ont été fragilisés par *Phellinus pini*. En Lozère, sur les Causses, dans les Cévennes et en Margeride, des pins sylvestre sont morts à cause d'un chancre à *cronartium*. Enfin, en Camargue gardoise, la pyrale du tronc (*Diorctria sylvestrella*) attaque des pins maritime, comme en Roussillon il y a quelques années.



Chenilles processionnaires couvrant le tronc d'un pin noir en forêt de Blandas

UNE INQUIÉTUDE : LE FOMES

Les dépérissements qui touchent le sapin pectiné en Pays de Sault (Aude) depuis une vingtaine d'années restent stables. On observe même une résilience de certains peuplements que l'on pensait perdus. Toutefois, les défoliations restent importantes et posent de nombreuses questions quant à la gestion à pratiquer à l'avenir dans les sapinières les plus exposées (basse altitude, sols superficiels, versants chauds...).

Le douglas est également victime de dépérissements et même de mortalités notamment en Somail (Hérault) mais celles-ci sont plus ponctuelles qu'auparavant. L'étude menée par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc montre que l'avenir des peuplements situés en dessous de 700 mètres d'altitude est compromis.

Les mortalités d'épicéa dues au typographe (*Ips typographus*) ou au chalcographe (*Pityogenes chalcographus*) sont aujourd'hui peu nombreuses en Somail, en Montagne Noire et en Lozère alors qu'elles avaient atteint des niveaux importants il y a quelques années. Enfin, le dendroctone (*Dendroctonus micans*), absent dans les pessières de l'Aude, semble en voie de stabilisation dans l'Hérault où 2100 *Rhizofagus grandis*, prédateur du scolyte, ont été lâchés en quatorze points du Somail et de la Montagne Noire.

L'épicéa est très touché par le *Fomes*, champignon qui provoque la pourriture du bois et passe d'arbre en arbre grâce aux contacts racinaires. On s'aperçoit maintenant que ce champignon touche d'autres essences (douglas, cèdres, sapin) et peut provoquer des mortalités même dans des peuplements adultes. Ce phénomène préoccupant mérite d'être suivi à l'avenir.

Le mélèze est toujours touché par le chancre en Lozère. Ce problème sanitaire peut anéantir des plantations en presque totalité. Aussi, il est nécessaire d'utiliser cette essence dans les stations qui correspondent aux exigences écologiques du mélèze, en évitant notamment les situations confinées avec présence fréquente de brouillard.

SOS CHÂTAIGNIER

Les feuillus sont également victimes d'attaques de pathogènes. Le châtaignier est toujours attaqué par le chancre (*Cryphonectria parasitica*), présent dans tous les départements, qui semble actuellement en progression. Depuis quelques années, le Cynips



Chancre du Mélèze

(*Dryocosmus kuriphilus*) arrivé dans la région en 2011, affaiblit encore plus les arbres. Il est maintenant présent lui-aussi dans tous les départements. Il s'étend au versant atlantique de l'Aigoual, dans le Gard, où des lâchers de *Torymus*, son prédateur, ont été réalisés. Dans l'Hérault, de nouveaux foyers ont été découverts à Lunas et à Camplong. En Lozère, il est arrivé jusqu'à Florac qui constitue actuellement la limite nord de son territoire. Dans les Pyrénées-Orientales, après avoir envahi le Vallespir l'an dernier, il s'est étendu en 2014 aux Albères ; il a été trouvé dans la réserve de la Massane qui surplombe Banyuls sur Mer.

Dans les Cévennes lozériennes et gardoises, la situation du châtaignier n'est pas brillante. Affaiblis par les attaques de pathogènes, par les sécheresses successives et, plus globalement, par des conditions qui ne correspondent plus à ses exigences, de nombreux peuplements dépérissent et meurent. Une étude a été menée en 2014 par le Centre Régional de la Propriété Forestière dont les résultats sont alarmants (voir encadré page 6).

Les chênes sont attaqués par le bupreste (*Coroebus bifasciatus*) un peu partout dans la région (sauf en Lozère) mais de façon localisée. En revanche, le Bombyx disparate (*Lymantria dispar*), capable de provoquer la défoliation de massifs entiers, est très peu présent. Dans l'Hérault, on relève quelques foyers peu ...

••• étendus entre Murles, Les Matelles et Saint-Gély-du-Fesc. Dans les Pyrénées-Orientales, les chênes verts et chênes-lièges souffrent toujours du déficit hydrique, avec des feuilles nanifiées notamment. Toutefois, dans les Albères, les rougissements de chêne-liège ont diminué.

Comme l'année passée, dans le Gard (Molières Cavaillac) et l'Hérault (La Salvetat sur Agoût et Murviel les Béziers), des mortalités de frêne ont fait penser à des symptômes de présence de *Chalara fraxinea*. Après examen des échantillons prélevés, il s'avère que ce champignon responsable de la mort des frênes dans l'est de la France n'est pas encore présent dans la région.

Le hêtre est toujours victime de l'orchestre (*Orchestes fagi*) qui perfore ses feuilles. Cet insecte est particulièrement abondant dans le Gard mais en recul en Lozère où, globalement, la situation sanitaire du hêtre s'améliore. Dans l'Aude, on observe toujours, sur stations

pauvres, des arbres aux cimes clairiérées et aux feuilles nanifiées.

Les plantations qui ont fait l'objet d'observations des correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts (DSF) sont victimes du gibier (surtout cerf et chevreuil mais également mouflon dans l'Hérault) qui consomme les jeunes pousses des arbres et les écorce en se frottant.

Enfin, l'hylobe (*Hylobius abietis*), insecte qui écorce les jeunes plants, a été détecté en Somail et dans l'Epinoise (Hérault), et dans le Goulet et les gorges du Tarn (Lozère).

Retenons donc que, malgré des saisons atypiques, l'année 2014 aura été plutôt favorable à la végétation. N'oubliez pas que vous pouvez contacter les correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts (voir encadré ci-contre) si vous observez des symptômes anormaux sur vos arbres.

Benoit Lecomte, en collaboration avec les correspondants-observateurs du DSF

Etat alarmant de la châtaigneraie cévenole

Suite aux constats faits lors de tournées forestières, mais également des inquiétudes qui remontent des propriétaires et des élus cévenols, le Centre Régional de la Propriété Forestière a souhaité faire un point assez précis sur l'état sanitaire des châtaigneraies cévenoles.

Ainsi, un protocole a été établi en concertation avec le pôle sud-est du Département de la Santé des Forêts. Des points ont été définis de façon aléatoire sur le territoire lozérien et gardois concerné par la châtaigneraie. Il convient de noter que seule la châtaigneraie à bois a été étudiée (pas de contrôle sur les vergers de châtaignier). Des relevés ont été effectués sur chacun de ces points. L'étude a donc porté sur 76 placettes de relevés et 1140 arbres observés et notés.

Les principales conclusions de l'étude sont :

- plus de 50% des arbres étudiés présentent des déficits foliaires supérieurs à 50% ou sont morts,
- 65% des arbres présentent de très nombreuses branches sèches,
- 85% des châtaigniers sont impactés par le chancre (virulent ou hypo virulent),
- 56% des arbres souffrent d'une descente de cime,
- 30% des châtaigniers présentent des galles de cynips, essentiellement dans la partie des Cévennes gardoises.



Taillis de châtaignier à fortes mortalités dans les Cévennes

Le constat est relativement alarmant et les relevés montrent un état très dégradé de la châtaigneraie cévenole ! Epuisement des souches, âge avancé de certains peuplements, absence de sylviculture mais également attaques de chancre, arrivée du cynips, inadéquation de l'essence à certaines stations rencontrées et problèmes climatiques peuvent expliquer ce dépérissement généralisé qui est aujourd'hui constaté sur les massifs cévenols à châtaigniers.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Trois réunions d'information à Saint-Jean du Gard, au Vigan et au Collet de Dèze sont prévues sur ce sujet à l'intention des élus cévenols. Par ailleurs, deux réunions pour les propriétaires forestiers seront organisées en Cévennes lozériennes le 19 juin et dans le secteur d'Alzon (Gard) en juillet prochain.

Les correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts

AUDE

► **Jean-Christophe Chabalière**
CRPF
Tél. 04 68 47 64 25
et 06 73 84 89 20

► **Jean-Luc Fiol**
ONF
Tél. 04 68 20 98 49
et 06 71 66 74 19

► **Dominique Jeanmaire**
ONF
Tél. 04 68 11 40 17
et 06 23 54 47 36

GARD

► **Christine Boyer**
CRPF
Tél. 04 66 60 92 93
et 06 73 84 89 23

► **Pascal Blouet**
ONF
Tél. 04 66 04 99 62
et 06 26 64 83 05

HÉRAULT

► **Rémi Decoursière**
ONF
Tél. 04 67 95 41 37
et 06 18 63 07 93

► **Serge Gasc**
DDTM
Tél. 04 67 97 30 01
et 06 26 41 90 62

► **Jean-Michel d'Orazio**
CRPF
Tél. 04 67 95 40 76
et 06 80 44 88 66

LOZÈRE

► **Jean-Yves Magaud**
CRPF
Tél. 04 66 65 26 79
et 06 73 84 89 26

► **Laurent Toiron**
ONF
Tél. 04 66 65 63 11

PYRÉNÉES-ORIENTALES

► **Bruno Mariton**
CRPF
Tél. 04 68 55 88 02
et 06 72 94 29 41

► **Jean-Philippe Hamelin**
ONF
Tél. 04 68 05 70 78
et 06 10 93 48 15

Le carbone, un enjeu pour les forêts de demain

On sait depuis bien longtemps que les arbres absorbent du dioxyde de carbone (CO₂) pour pousser et produire du bois. On sait depuis moins longtemps que les forêts ont d'autres effets sur le carbone et que les propriétaires peuvent jouer un rôle non négligeable sur cet élément, à tel point qu'une gestion optimisée du carbone peut aujourd'hui permettre d'obtenir des compensations financières. Passage en revue des principes théoriques.



En dépressant les taillis de châtaignier, le propriétaire maximise la croissance des arbres

La forêt est le puits de carbone terrestre le plus important. Plus intéressant encore, l'Homme peut avoir une influence sur l'efficacité de ce réservoir grâce à la gestion qu'il met en œuvre.

LA FORÊT ET LE CARBONE : 3 EFFETS POUR LE PRINCIPE DES 3 S

Les forêts mondiales contribuent à réduire les effets des changements climatiques par la captation du CO₂ qui est un gaz à effet de serre. Cette action est renforcée par trois phénomènes couramment appelés « les 3 S » :

Séquestration : par son action de photosynthèse, la forêt absorbe du CO₂ de l'atmosphère et les arbres le piègent dans leurs branches, leur tronc et leurs racines. Plus la forêt est abondante, plus cette fonction est remplie. Inversement, les défrichements et la déforestation tendent à limiter ce rôle ;

Stockage : quand les arbres sont abattus et transformés, les produits en bois continuent de stocker le CO₂. Plus le produit est noble, plus la durée de stockage est longue. Les bois destinés à la menuiserie sont plus pérennes que les bois destinés à être brûlés : quelques dizaines voire centaines d'années contre quelques mois ;

Substitution : il s'agit de l'effet induit par l'utilisation du bois sous forme d'énergie ou de matériau évitant ainsi l'emploi d'énergies fossiles ou de matériaux énergivores. Par exemple, la transformation et la mise en œuvre de bois massif pour une poutre de structure de section 10 cm x 30 cm consomment seulement 6 kg de CO₂ sachant que cette poutre en stocke environ 101 kg. La fabrication d'une poutre en acier consomme 76 kg de CO₂ et celle d'une poutre en béton armé 101 kg⁽¹⁾ sachant qu'elles ne stockent pas le moindre kg de carbone.

La présence de la forêt, la gestion qui y est pratiquée et les produits en bois qui sont obtenus par transformation des arbres sont les clés de la compréhension du fonctionnement de la forêt vis-à-vis du CO₂. Il est possible d'optimiser ces champs d'actions.

OPTIMISER LES FONCTIONS DES FORÊTS ET LES FAIRE RECONNAÎTRE

Grâce aux principes évoqués précédemment, le propriétaire forestier joue un rôle non négligeable sur les fonctions de séquestration, stockage et substitution du carbone. En plantant ou en favo-

risant des essences plus productives ou mieux adaptées aux différentes stations de sa forêt, il favorise l'accroissement en volume de bois et contribue ainsi à séquestrer davantage de carbone. Par la mise en œuvre d'actions sylvicoles favorisant les bois de qualité, il améliore les effets de stockage et de substitution. Par la réalisation d'éclaircies, il maximise la croissance des arbres de valeur grâce à la sélection qu'il réalise dans les peuplements. Les bois issus de ses forêts pourront ainsi être mieux valorisés.

Par ses choix, par la stratégie de gestion, le propriétaire aménage sa forêt pour la rendre plus résistante et résiliente aux changements climatiques (dosage d'essences notamment). Il peut aussi limiter les effets de déstockage de CO₂ en appliquant des sylvicultures sans coupe à blanc, aussi bien pour les taillis que pour les futaies.

Ce rôle de la forêt vis-à-vis du carbone et des changements climatiques est reconnu. Certaines entreprises font aujourd'hui le choix d'accompagner les propriétaires dans ces démarches de gestion optimisée de la forêt. En échange d'actions sylvicoles coûteuses menées sur un territoire, des compensations financières sont attribuées aux propriétaires par du partenariat privé.

Par ce petit plus, les effets positifs s'enchaînent en cascade : réalisation d'opérations sylvicoles utiles pour la forêt, maintien de l'emploi local, amélioration des produits bois, fonctions carbone optimisées et résistance accrue aux changements climatiques. Par ailleurs, certaines collectivités qui ont validé un « Plan Climat » peuvent être intéressées pour cofinancer ces projets.

Les rôles de la forêt sur le carbone ne sont pas une découverte. Ce qui est nouveau, c'est que les collectivités, les élus, les entreprises et les citoyens prennent conscience de cette fonction. Grâce à des systèmes financiers encore à inventer, des actions forestières locales peuvent être accompagnées afin d'essayer de répondre à un défi mondial : atténuer les changements climatiques.

Loïc Molines

(1) Source : « Les assemblages dans la construction bois » (CTBA)

Dans le prochain numéro - Des forêts qui bénéficient de crédits carbone : deux exemples de partenariats entre des propriétaires forestiers et des entreprises pour mener des opérations qui contribuent à stocker le carbone.

Une opportunité pour les propriétaires forestiers



A. LAURIAC

Sylvie Coisne est présidente de l'Union Régionale de la Forêt Privée du Languedoc-Roussillon qui regroupe les Syndicats de forestiers privés et les coopératives forestières de la région. A ce titre, elle a eu des contacts réguliers avec les dirigeants d'EON qui ont débouché notamment sur l'élaboration par l'Union Régionale d'un contrat d'achat de bois à l'usage des exploitants et des propriétaires forestiers. Etant donné que le projet d'EON pour son unité de Gardane fait couler beaucoup de salive et d'encre, notamment de l'autre côté du Rhône, nous avons voulu faire le point avec elle.

Nouvelles Feuilles Forestières : *Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est EON et nous présenter succinctement leur projet ?*

Sylvie Coisne : EON est un groupe privé allemand dont l'activité est la production d'énergie. Il possède une unité dénommée « Provence 4 » sur les communes de Gardane et Meyreuil, en Provence. Jusqu'à maintenant, elle fonctionnait au charbon. Or, le groupe s'est engagé dans la transition énergétique. C'est pourquoi il y a quelques années, il a décidé de convertir son usine de Provence à la biomasse. Une fois les investissements réalisés, cette unité consommera 855 000 tonnes de biomasse par an dont 168 000 tonnes de plaquettes forestières produites localement. Attention, localement veut dire, en tout ou partie, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Corse. L'approvisionnement prévu en provenance de notre région est de 60 000 tonnes par an. Selon le plan d'approvisionnement, l'usine fonctionnera sans biomasse importée dans 10 ans. Sa puissance de 150 MW correspond à la consommation hors chauffage de 440 000 foyers. Elle en fera la plus importante unité de production d'énergie alimentée par la biomasse en France. Elle permettra de sécuriser l'approvisionnement énergétique de la région Provence-Alpes Côte d'Azur.

NFF : *Depuis que le projet a été rendu public, on a entendu tout et son contraire sur EON. Vous avez rencontré les dirigeants, vous avez travaillé avec eux. Quel est votre opinion ?*

SC : A chaque fois que je les ai rencontrés, j'ai toujours été convaincue d'avoir face à moi des gens stables, qui peuvent nous apporter, ne serait-ce que leur vision de l'approvisionnement, de l'économie, des flux... Avec ces gens-là, les propriétaires peuvent devenir plus professionnels. J'ai toujours pensé que leur projet représentait une opportunité pour les propriétaires forestiers : c'est une grosse entreprise (il en faut), fiable, qui garantit un marché stable, à des prix qui semblent corrects. Ils sont capables de structurer le marché, d'amener une concurrence saine aux papetiers, sans prendre leur place. Ils ne se conduisent pas en vautours qui arrivent pour tout couper ; ils ont une vision vraie de la gestion forestière et souhaitent réellement aller chercher le bois là où les autres ne vont pas. C'est pour toutes ces raisons que l'Union

Régionale soutient cet acteur économique, sans pour autant renier ses partenaires traditionnels.

NFF : *Comment l'Union Régionale a-t-elle été amenée à travailler avec eux ?*

SC : C'était à l'occasion d'une rencontre à Paris. Au cours de la discussion, j'ai fait la proposition d'écrire un contrat d'achat de bois qui puisse garantir, autant que faire se peut, que l'exploitation du bois énergie soit une exploitation de qualité. Il se trouve que l'exigence de qualité que nous portons en tant que propriétaires forestiers rejoignait le besoin d'EON d'assurer la « traçabilité » de son approvisionnement. EON est en effet engagé à favoriser la gestion durable des forêts, à trouver du bois +, et à avoir une part significative de bois certifié. Cette proposition s'est naturellement intégrée dans les appels à initiative lancés par EON. Ceux-ci sont destinés à financer des projets qui remontent des territoires et vont dans le sens de la mobilisation : exploitation, regroupement des propriétaires, etc.

NFF : *En quoi consiste ce contrat ?*

SC : Il comprend en fait deux parties. Les premières pages comportent des données classiques que l'on trouve dans tous les contrats : noms et coordonnées du vendeur et de l'acheteur, situation, délimitation et description de la coupe, prix de vente, délai d'exploitation et de vidange des bois, mode de paiement, etc. L'originalité de ce document réside dans la deuxième partie nommée « Conditions particulières d'exploitation ». Elle comprend des informations sur la forêt et son environnement, sur les objectifs poursuivis par le propriétaire en vendant cette coupe, et sur les modes d'exploitation et de débardage. Cette partie est très importante. Son objectif est de provoquer une réflexion pour qu'il y ait le moins de surprise possible lors de l'exploitation et que ça se passe pour le mieux. Pour le propriétaire, ce doit être un instrument pédagogique, d'aide à la décision, qui doit lui faire prendre conscience que la vente d'une coupe de bois n'est pas un acte anodin et n'a pas seulement une perspective économique. Le contrat est accompagné d'un vade mecum composé de plusieurs fiches d'information sur les modes de vente, les unités de mesure de volume, les prix et la réglementation des coupes.



Déchetage de châtaigniers déperissants : EON, un débouché pour des bois jusqu'ici invendables.

NFF : A qui est destiné ce contrat ?

SC : C'est un contrat d'achat de bois. C'est donc l'acheteur de bois qui propose ce contrat au propriétaire. Il concerne les propriétaires qui ne s'adressent pas à un gestionnaire professionnel, une coopérative ou un expert forestier. L'Union Régionale recommande de passer par les services d'un professionnel mais il y a toujours des propriétaires qui préfèrent agir seuls. L'objectif final étant que tout le mode l'utilise, les exploitants comme les gestionnaires. Dans la convention qui lie EON à l'Union Régionale, EON s'est engagé à faire en sorte que, progressivement, leurs sous-traitants ne signent pas d'autres modèles de contrat.

NFF : Où pourra-t-on se le procurer ?

SC : Il sera disponible au siège des syndicats départementaux et chez les gestionnaires. Il pourra aussi figurer sur les documents téléchargeables des sites de la forêt privée et du CRPF. Par ailleurs, l'Union Régionale prendra contact avec les exploitants et les entrepreneurs de travaux forestiers pour leur présenter le contrat et les inciter à l'utiliser. Le plus important est que les propriétaires forestiers sachent profiter de l'opportunité que représente ce nouveau débouché pour les bois et qu'ils l'utilisent comme une possibilité nouvelle pour gérer leur forêt.

Propos recueillis par Benoit Lecomte

S'initier aux techniques de sylviculture, pour protéger, gérer et valoriser la production de truffes et autres champignons forestiers

En partenariat avec les deux CETEF ARBRES et *Sylviculture truffière du Languedoc-Roussillon*, ainsi que l'association FOGEFOR 34, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) organisera du lundi 18 mai au mercredi 20 mai 2015, une formation d'initiation FOGEFOR de 3 jours consacrée à la production de truffes et de champignons forestiers (cèpes, oronges, lactaires, girolles...).

Ce stage technique intitulé : « Protection, Gestion et Valorisation des truffes et champignons sylvestres » s'adresse prioritairement aux propriétaires de bois, forêts et garrigues de la région Languedoc-Roussillon pour les initier aux techniques de gestion forestière aptes à favoriser et protéger la production d'espèces de champignons mycorhiziens comestibles associées aux arbres forestiers.

La formation se veut avant tout concrète et vivante. Elle se déroulera dans les locaux du CRPF et la région de Montpellier, avec une alternance de théorie en salle et de visites pratiques sur le terrain.

Les intervenants sont tous des professionnels et spécialistes de trufficulture, sylviculture truffière, mycosylviculture et gestion forestière. Des scientifiques et conférenciers du CNRS et de l'INRA viendront enrichir les apports pédagogiques.



Prix du stage

(sans l'hébergement et les repas) : 40 €.

Contact et inscription :

Alban LAURIAC

Tél. 04 67 41 68 10

Courriel : alban.lauriac@crpf.fr



L'Hérault entre dans la Bourse Foncière Forestière

Depuis 2012, un partenariat entre le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et la SAFER, entrepris dans le cadre du programme AGIR pour la forêt et la filière bois mis en place par la Région et l'Etat, a permis de créer pour le Languedoc-Roussillon une Bourse Foncière Forestière. Mis en place pour la Lozère dès 2012 puis ouvert à l'Aude et aux Pyrénées-Orientales en 2013 et 2014, ce service est aujourd'hui opérationnel pour le département de l'Hérault.

L'objectif de la Bourse Foncière est d'atténuer ce handicap majeur de la forêt privée qu'est le morcellement et les petites parcelles. Elle est accessible sur internet à l'adresse suivante : bourse-fonciere-forestiere-lr.com

CONSULTER EN UN CLIC

Elle fournit, après sélection de l'aire géographique souhaitée, une liste d'offres de vente ou d'échange de parcelles forestières. Chacune d'elle est décrite par quelques précisions sur le peuplement forestier (essences, âge, accessibilité, etc.). Des photos et des vues aériennes peuvent venir compléter l'information.

Vous souhaitez consulter la liste des parcelles proposées ? Rendez-vous sur la page d'accueil du site bourse-fonciere-forestiere-lr.com puis dans la rubrique « Acheter,

Echanger » : vous sélectionnez ensuite le département, le canton puis la commune de votre choix pour accéder aux annonces en ligne. Si vous êtes intéressés, le contact du CRPF ou de la SAFER vous y est indiqué pour obtenir plus d'informations.

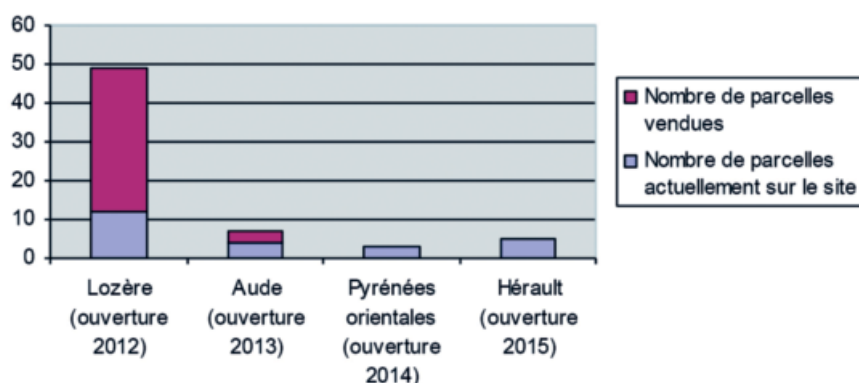
Vous souhaitez proposer une ou plusieurs de vos parcelles à la vente ou à l'échange ? Vous sélectionnez la rubrique « Vendre » de la page d'accueil où vous pouvez télécharger le formulaire d'inscription correspondant au département où se situe(nt) la ou les parcelles que vous voulez proposer. Le CRPF (ou la SAFER) se chargera de compléter la description de la parcelle et réalisera sa mise en ligne. Il recevra les sollicitations et vous mettra en relation avec les personnes intéressées.

Ce site met aussi à disposition les informations financières et réglementaires associées aux échanges et cessions :

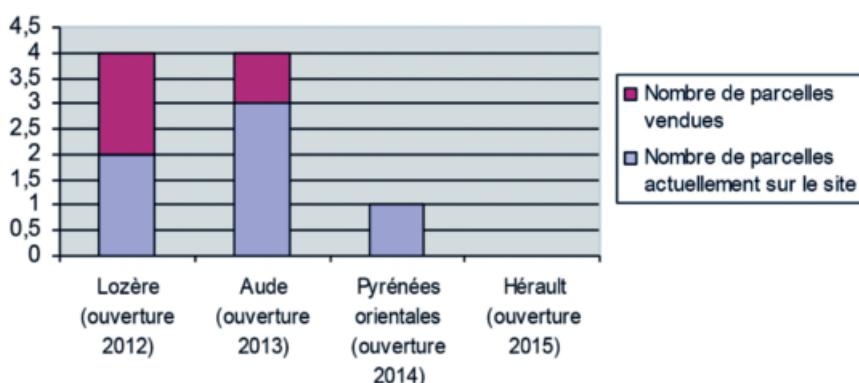
- les aides financières mises en place par les départements pour favoriser les échanges et cessions en faveur du regroupement des parcelles forestières,
- la réduction d'impôt sur le revenu possible lors de certaines de ces transactions (DEFI Forêt),
- le droit de préférence qui vous oblige à informer vos voisins pour toute vente de parcelle inférieure à quatre hectares.

Vous trouverez le détail de ces informations dans la rubrique « A savoir » de la Bourse Foncière Forestière.

Petit parcellaire (CRPF)



Parcelles > 5 ha (SAFER)



UNE AIDE AUX CESSIONS ET ÉCHANGES

Le Conseil général de l'Hérault élargit son dispositif d'aide aux échanges et cessions pour les parcelles forestières. En effet, pour encourager le regroupement d'unités forestières et leur gestion, le département a mis en place la possibilité d'octroyer une subvention de 80% du montant hors taxes des frais notariés, frais de géomètre et autres frais administratifs si besoin, pour un échange ou un regroupement de parcelles. Cette aide peut être ramenée à 40% dans une situation sans échange ni regroupement de parcelles.

A LIRE

Fronde contre la fougère aigle



Lors de l'installation des jeunes plants, la concurrence de la fougère aigle est souvent sous-estimée. La laisser s'installer augmente les dégagements, surtout quand elle devient exubérante. Vous découvrirez les secrets de sa biologie et de sa colonisation à travers ce nouveau dossier coordonné par Christophe Vidal, CNPF-IDF, Catherine Collet et Léon Wehrlen, INRA⁽¹⁾. Vous apprendrez ses capacités d'adaptation, l'efficacité de ses systèmes aérien et racinaire pour capter la lumière et l'eau.

Comment contrôler cette fougère à moindre frais ? Le forestier invente des méthodes régionales ou des outils pour contrôler la fougère aigle. Des essais communs récents entre différents organismes forestiers, pilotés par l'INRA de Nancy, démontrent l'efficacité d'outils

montés sur mini-pelle. Les solutions préventives de contrôle restent les plus efficaces, favorisant une meilleure croissance des plants ou des semis face à la végétation concurrente ralentie. Des coûts de travaux sont comparés en fonction des interventions avant ou après une plantation ou une régénération naturelle.

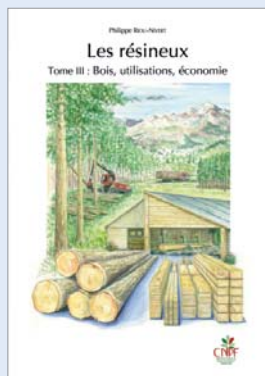
FORÊT-ENTREPRISE N°221 « FRONDE CONTRE LA FOUGERE AIGLE » ; mars-avril 2015 ; 64 pages couleurs ; papier PEFC ; 9,50 € (+ 3 € frais d'envoi) ; Abonnement annuel (6 numéros) : 48 € ; étudiants : 40 €, adhérent CETEF ou FOGFOR : 33,60 €

A COMMANDER A IDF-Diffusion ; 47 rue de Chaillot ; 75116 Paris ;
Courriel : idf-librairie@cnpf.fr

- L'abonnement en ligne : <http://www.foretpriveefrancaise.com/foret-entreprise/>
- Pour tout contact : Nathalie Maréchal, rédactrice : foretentreprise@cnpf.fr

(1) Laboratoire Etude des Ressources Forêt Bois. Mission Gestion de la Végétation en Forêt, INRA de Nancy.

Les résineux : bois, utilisations, économie



Après les tomes 1 « Connaissance et reconnaissance » et 2 « Ecologie et pathologie », le tome 3 de la synthèse sur les résineux rédigée par Philippe Riou-Nivert, Ingénieur à l'Institut pour le Développement Forestier, vient de sortir. Il est consacré au bois et à ses utilisations.

Les résineux sont le pilier du commerce mondial du bois. En France, ils dominent largement le marché. Pourquoi cet engouement ? Quelles perspectives peut-on faire sur l'avenir ? Ce troisième tome répond à ces questions de façon claire, simple et complète.

Il détaille les caractéristiques du bois des résineux et, après s'être interrogé sur la notion de qualité, il passe en revue l'ensemble de ses utilisations, très variées et en pleine évolution : charpente, menuiserie, emballage,

papier mais aussi énergie, carburants, tissus, composants alimentaires, cosmétiques ou pharmaceutiques.

Il décrypte les différents pans de l'économie du bois. De quelle ressource résineuse la France dispose-t-elle ? Le prélèvement effectué chaque année respecte-t-il les règles d'une gestion durable ? Pourquoi le renouvellement des peuplements est-il en danger ? Peut-on réduire les importations de sciages qui aggravent le déficit de la balance commerciale ? Pourquoi les scieries résineuses sont-elles en difficulté ?

Agrémenté de 600 illustrations, de fiches pratiques et de clés pour la détermination des bois, cet ouvrage est fait pour tous les forestiers qui veulent en savoir plus et pour les industriels qui souhaitent avoir une vision globale des bois résineux.

LES RÉSINEUX, TOME III : BOIS, UTILISATIONS, ÉCONOMIE ; Philippe RIOU-NIVERT ; CNPF/IDF ; 2015 ; 344 pages ; Format 16 x 24 cm ; 39 € (+ 7,50 € de frais d'envoi pour un ou deux exemplaires).

Prix pour deux tomes : 68,80 € (+ frais d'envoi), pour trois tomes : 88 € (+ frais d'envoi)

A COMMANDER A IDF-Diffusion ; 47 rue de Chaillot ; 75116 Paris ;
Courriel : idf-librairie@cnpf.fr

Cette subvention peut être obtenue pour les échanges de parcelles boisées sans seuil de surface ni plafonnement, et pour les acquisitions de parcelles boisées de superficie inférieure à 1,5 hectare (plafonnements : minimum : 500 €, maximum : 3500 €).

Plusieurs conditions doivent être satisfaites pour en bénéficier dont un avis favorable en Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) quant à l'effet restructurant de l'opération. Vous pouvez consulter l'ensemble des critères d'éligibilité et le formulaire de demande sur la fiche téléchargeable sur bourse-fonciere-forestiere-lr.com ou contacter Céline Bautista au CRPF à Bédarieux (04 67 95 40 76).

La bourse foncière forestière du Languedoc-Roussillon a 3 ans et ses résultats sont déjà très significatifs. Un bilan peut être fait depuis l'enregistrement des premières parcelles sur le site en février 2012 : la bourse a permis la mise en ligne de 73 parcelles couvrant plus de 450 hectares. Parmi elles, 43 ont déjà été vendues (59%) représentant 419 hectares (93% de la surface).

Le résultat est particulièrement significatif en Lozère grâce au financement par le Conseil Général d'un travail d'animation de cette bourse qui permet :

- d'aider le vendeur à décrire sa parcelle, à l'apprécier, à fournir les arguments de vente et favoriser le marché foncier forestier par de la communication,
- de guider l'acheteur dans son choix, de l'informer sur les possibilités de gestion, sur les aides possibles, de le mettre en relation avec l'acheteur si sa motivation pour le bien est confirmée.

La Bourse Foncière Forestière est bien un outil de restructuration foncière qui apporte une aide conséquente aux propriétaires forestiers. A l'heure actuelle, en Languedoc-Roussillon, un seul département, le Gard, n'est pas couvert par cet outil.

Michèle Lagacherie

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

AUDE

28 MAI

Pays de Sault

Se regrouper pour mieux gérer. Les difficultés de gestion liées au foncier forestier. Les différentes formules de regroupement en forêt. Les enjeux. Présentation de la Bourse Foncière Forestière, un outil de restructuration foncière.

18 JUIN

Montagne Noire

Forêts et sites classés : l'exemple de la Rigole. Qu'est-ce qu'un site classé ? Quelles sont les conséquences du classement pour la forêt et la gestion forestière ? Deux questions importantes qui seront présentées à travers l'exemple de l'extension prochaine du périmètre du site classé de la Rigole.

GARD

MAI

Vallée de la Cèze (Saint-Victor de Malcap)

Le peuplier et le robinier, deux essences forestières méconnues et pourtant recherchées pour la qualité de leur bois. De leur gestion à la mise en vente.

HÉRAULT

22 MAI

Saint-Mathieu-de-Trévières

Quelle sylviculture conduire en forêt de garrigue ? Limiter les risques d'incendie et valoriser les chênes et les pins.

19 JUIN

Montarnaud

La biodiversité en forêt. Mieux la connaître pour la prendre en compte dans la gestion.

LOZÈRE

17 AVRIL

Mende

Maîtriser la fiscalité : un plus pour les propriétaires forestiers.

19 JUIN

Cévennes lozériennes

Le châtaignier en Cévennes : un constat alarmant. Quelles solutions ?

PYRÉNÉES-ORIENTALES

29 MAI

Vallespir ou Fenouillèdes

Découvrez les richesses de nos forêts. La diversité biologique (ou biodiversité) en forêt : les nombreuses espèces végétales et animales, les différents milieux. Pourquoi la biodiversité est-elle importante pour la forêt ? Comment peut-on l'évaluer facilement (l'Indice de Biodiversité Potentielle) ?

26 JUIN

Capcir et Haut-Conflent

La gestion des forêts de montagne. Les particularités des forêts de montagne. Les outils d'aide à la gestion : utilisation du guide de sylviculture du Pin à crochets. Le regroupement, solution pour gérer les petites parcelles boisées : exemple de l'Association Syndicale de Gestion Forestière des Garrotxes. La valorisation des bois.

Les journées d'information sont organisées en partenariat avec tous les organismes de la forêt privée : CRPF, FOGFOR, syndicats, GDF, coopératives, etc.

Pour tout renseignement, participation, inscription, etc., s'adresser aux antennes du CRPF Languedoc-Roussillon.

■ AUDE : 04 68 47 64 25

■ GARD : 04 66 60 92 93

■ HÉRAULT : 04 67 41 68 13

■ LOZÈRE : 04 66 65 26 79

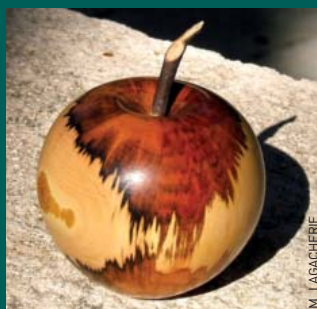
■ PYRÉNÉES-ORIENTALES :
04 68 55 88 02

Assemblée Générale d'ARBRES du Languedoc-Roussillon

L'Assemblée Générale du CETEF « Arbres du Languedoc-Roussillon » aura lieu au cours de la première quinzaine d'avril. Le CETEF expérimente dans trois domaines : les bois artisanaux (étude sur les méthodes de séchage et de stockage des bois, commercialisation par lot), la gestion cynégétique forestière (équipements, dégâts, suivi des populations), les champignons (formation, inventaires, actions).

Venez nombreux ! Vous indiquerez le ou les domaines dans lesquels vous souhaiteriez participer. Nous définirons ou préciserons les sujets des expérimentations de l'année.

Laurent Cazal



M. LAGACHERIE

La journée du liège n'aura pas lieu... en avril

Pour des raisons de disponibilité pour la visite de l'usine de Diam Bouchage, la journée du liège prévue normalement le jeudi 2 avril prochain à Céret (Pyrénées-Orientales) est repoussée à l'automne 2015. Elle aura vraisemblablement lieu dans le courant du mois d'octobre. Tous les propriétaires intéressés seront informés en temps voulu de la date, du lieu et de l'heure du rendez-vous.

Insolite

Jean-Christophe Chaballier, en vacances en Nouvelle-Zélande, n'en oublie pas moins qu'il est forestier.

A son retour, les arbres de l'Aude lui paraîtront bien modestes comparés à ce kauri (*Agathis australis*), conifère emblématique de l'île du nord.

Le Kauri peut vivre 2000 ans et mesurer 50 mètres de haut pour une circonférence de 10 mètres. Les plus vieux arbres sont considérés comme des divinités par les tribus maories.

